



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Munitions au plomb

Question écrite n° 13881

Texte de la question

M. Philippe Berta attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les conclusions du rapport d'enquête publié le 12 septembre 2018 par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA). Selon les données citées par l'agence européenne, 30 000 à 40 000 tonnes de plomb sont utilisées, chaque année, en Europe dans des munitions de types variés. Or l'ECHA alerte sur les impacts de la contamination qui en résulte pour l'environnement, la faune sauvage et la santé humaine. En effet, le plomb se diffuse dans les écosystèmes et constitue un facteur de pollution des nappes phréatiques. De plus, entre un et deux millions d'oiseaux mourraient, chaque année d'une contamination directe ou indirecte au plomb. Et, de surcroît, le plomb est un neurotoxique puissant pour l'homme, impliquant des risques notamment pour les femmes enceintes. Il lui demande, par conséquent, de bien vouloir lui dresser le bilan de l'utilisation de munitions au plomb en France et des mesures protectrices prises pour les limiter, ainsi que de lui préciser les intentions de son ministère, au niveau national et européen, suite à cette nouvelle alerte.

Texte de la réponse

L'agence européenne des produits chimiques (ECHA) a mis en évidence que l'utilisation de balles de chasse dans les zones humides génère un risque pour les oiseaux d'eau qui ingèrent des balles de plomb échues, entraînant des effets toxicologiques, pouvant aller jusqu'à la mort. L'ECHA estime que le nombre de décès d'oiseaux d'eau dans l'Union européenne dus au saturnisme est de l'ordre d'un million chaque année. L'utilisation de telles munitions entraîne également un risque pour les espèces qui se nourrissent d'oiseaux contaminés par le plomb, ainsi que pour les humains qui consomment des oiseaux d'eau touchés par une balle de plomb, bien que ces risques n'aient été évalués que de manière qualitative. Des législations empêchant ou réduisant l'utilisation de tirs de munition contenant du plomb dans les zones humides existent dans la majorité des États membres, mais les disparités entre elles entraînent des niveaux différenciés de maîtrise des risques. Les travaux de l'ECHA ont démontré qu'une action à l'échelle de l'Union est nécessaire pour traiter de manière harmonisée les risques liés à l'utilisation de tirs de munition contenant du plomb dans les zones humides. En outre, les voies de migration des oiseaux migrateurs traversent généralement plusieurs États membres et par conséquent, les oiseaux pourraient ingérer des munitions usées contenant du plomb dans les États membres où aucune mesure n'est en place. L'ECHA a conclu que les solutions de remplacement sans plomb, telles que les balles en acier et au bismuth, sont largement disponibles, techniquement réalisables et présentent un meilleur profil de risque pour la santé humaine et l'environnement que les tirs au plomb. De plus, les balles en acier, l'alternative la plus probable, sont disponibles à un prix comparable aux balles contenant du plomb. L'ECHA a par ailleurs publié un nouveau rapport qui présente suffisamment de preuves pour justifier des mesures supplémentaires, et que, en particulier, au-delà des 4 000 à 5 000 tonnes de plomb liées à la chasse actuellement dispersées dans les zones humides, d'autres activités, telles que les tirs avec des munitions contenant du plomb dans des zones non humides, dispersent 14 000 tonnes de plomb supplémentaires dans l'environnement, de même que l'utilisation de balles de plomb et de poids de pêche qui viennent s'ajouter à ce chiffre. De plus, entre 10 000 et 20 000 tonnes de plomb sont utilisées dans des activités de tir sportif. Un projet

de restriction est en ce moment en discussion au niveau européen. Ce projet ne concerne que les tirs de munitions contenant du plomb dans les zones humides, mais la France a demandé à la Commission européenne quelle était son analyse quant aux risques additionnels mis en évidence par l'ECHA et quelles étaient ses intentions quant à l'évolution de la réglementation européenne en la matière. Une position de la Commission est attendue prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Berta](#)

Circonscription : Gard (6^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13881

Rubrique : Armes

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et solidaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 novembre 2018](#), page 9883

Réponse publiée au JO le : [16 avril 2019](#), page 3707